

C.D STATUT ARBITRAGE MUTATION ARBITRES

PROCES-VERBAL N°2

Page 1 sur 2

Réunion du 16 décembre 2022

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS** et aux **ARBITRES**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du district de Charente Maritime, dans les conditions de délai (7 jours à partir de la parution de procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 30 des règlements généraux de LFNA

Les droits d'examens en appel (90 euros) seront prélevés.

Président: M. DECHAUX Jean-François

<u>Membres présents</u>: Mrs BALAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, CASCARINO Georges, COPERTINO Nicolas, MARCHAL Sylvain, MOQUAY Jacques.

<u>Dossier GOURREAU Anton</u> (2544510353) : du club d'AlGREFEUILLE (500491) demande d'année sabbatique : **ACCORDEÉ**

<u>Dossier NAHUM Kévin</u> (2546826984) : Demande de rattachement au club d'ANGOULINS (526007). Démission accordée le 15 juin 2022 (PV N°6) au titre de l'Art 33 des Statuts de l'Arbitrage du club d'ANGOULINS.

M NAHUM Kévin ne présente pas les conditions requises des Art 30 et 31 et ne peut donc pas prétendre à retourner dans son club d'origine.

Demande REFUSÉE.

Etat des lieux des situations des clubs départementaux

La commission examine la situation de chaque club et rappelle à ceux qui vont figurer sur la liste ci-après, qu'ils peuvent encore <u>régulariser la situation jusqu'au 28 février 2023</u> (Date d'examen final de la 1ére situation).

Passé ce délai, ils seront considérés en infraction pour la saison 2022/2023 et seront appliquées les sanctions sportives (diminution du nombre de mutés selon le nombre d'années d'infraction) à partir de la saison 2023/2024.

- > <u>1ère année d'infraction</u>: 2 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2023/2024.
- ➤ <u>3ème année d'infraction et plus</u>: 6 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2023/2024. Interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2022/2023.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences Arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission départementale du Statut de l'Arbitrage.

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX Tel: 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



C.D STATUT ARBITRAGE MUTATION ARBITRES

PROCES-VERBAL N°2

Page 2 sur 2

1ère année d'infraction

- > FONTCOUVERTE (535822): manque 1 arbitre
- > SAINT CHRISTOPHE (532567): manque 1 arbitre
- > SAINT GENIS DE SAINTONGE (525570) : manque 1 arbitre
- > FC ATLANTIQUE (508800): mangue 1 arbitre
- > ANDILLY (525140): manque 1 arbitre
- L'ESAB 96 (546419) : manque 1 arbitre
- > ANGOULINS (526007): manque 1 arbitre
- > ES BRAMERIT (561219): manque 1 arbitre
- REAUX TREFLE (507623): manque 1 arbitre
- ➤ US LIDONNAISE (553945) : manque 1 arbitre
- > BORD (561123): mangue 1 arbitre

2ème année d'infraction

- > AULNAY (506927): manque 1 arbitre
- > AS2A (548521): manque 1 arbitre
- > ST PORCHAIRE/CORME ROYAL (581870): manque 1 arbitre
- > UC ANTENNE (560778): manque 1 arbitre
- > NERE (509966) manque 1 arbitre
- > CHANIERS (525468): manque 1 arbitre
- > BREUILLET (526976): manque 1 arbitre
- > MIRAMBEAU (552252): mangue 1 arbitre
- > SAINT MAIGRIN (507242): manque 1 arbitre

3ème année d'infraction et plus

- > SAINT ROGATIEN (533410): manque 1 arbitre
- > SAINT CESAIRE (544181): manque 1 arbitre
- > MURON (554232) : manque 1 arbitre
- > SAINT SAVINIEN (507445): manque 1 arbitre
- > ST ROMAIN DE BENET (531588) manque 1 arbitre

Le Président

Jean François DECHAUX Jacques MOQUAY

Le Secrétaire